

s'unisse à ce mouvement de toute l'Eglise et choisisse ce saint temps pour nommer les évêques. Il a donc décidé qu'il y aurait consistoire tous les Quatre-Temps. Il se pourra cependant qu'il ne tienne pas celui de septembre, si le nombre des cardinaux alors présents à Rome est trop peu considérable.

— Quels seront les futurs cardinaux ? C'est une question que beaucoup se posent, et résolvent au gré de leurs désirs ; mais jusqu'à présent on n'a que des indications très vagues. Les noms considérés comme les plus probables sont ceux de Mgr Lualdi, archevêque de Palerme, et de Mgr Cagiano di Azevedo, actuellement majordome de Sa Sainteté. Toutes les autres désignations sont hypothétiques, et il ne faudrait pas encore se fier absolument aux deux que l'on vient de donner.

— Un cardinal vient de mourir, le cardinal Ajuti, qui avait été successivement délégué apostolique dans les Indes, puis nonce à Munich et de là nonce en Portugal. Ce fut la dernière création de Léon XIII qui le nomma le 22 juin 1903. Par suite de ses efforts constants, le gouvernement portugais rapporta la loi du 21 avril 1845 qui défendait de donner un bénéfice ecclésiastique à tout clerc qui aurait fait ses études à Rome. Cette loi maçonnique avait pour but de soustraire le Portugal à l'influence du Saint-Siège, d'empêcher l'infiltration des saines doctrines dans ce pays miné sourdement par le jansénisme, et de permettre l'empire absolu de la franc-maçonnerie, qui exerce dans ce pays une action si considérable et si néfaste. L'heureuse suppression de cette loi a permis l'établissement d'un collège portugais à Rome. Léon XIII saisit, en effet, la balle au bond, et s'empessa de décréter cette fondation pour mettre le Portugal en présence du fait accompli. C'est par l'influence de ce séminaire que le Portugal reviendra peu à peu aux saines doctrines et fortifiera son union avec le Saint-Siège.